



N°3730
Entrée le 05.03.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 05.03.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 5 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre des Finances** concernant **la fermeture des comptes de la Cour pénale internationale par la BCEE**.

Lors de la séance plénière du 3 mars 2026, j'ai interrogé Monsieur le Ministre des Finances suite à un article paru dans un journal luxembourgeois relatant la décision de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE) de fermer les comptes détenus par la Cour pénale internationale (CPI), dans le contexte des sanctions prises par le gouvernement des États-Unis à l'encontre de magistrat·e·s de cette institution. A titre de rappel : le gouvernement Trump n'a pas émis de sanctions contre l'institution, mais contre certain·e·s magistrat·e·s, alors qu'il était mécontent de décisions prises dans le cadre du conflit israélo-palestinien. Le gouvernement luxembourgeois s'est montré très critique envers ces sanctions, mais il semblerait que malgré ce positionnement, la BCEE aurait cessé ses relations avec la CPI à la suite de ces sanctions, alors qu'elles constituent une atteinte grave à l'indépendance d'une institution judiciaire internationale primordiale pour l'application du droit international.

Plusieurs des questions soulevées lors du débat en séance plénière étant restées sans réponse, je me permets de les reformuler par voie écrite :

1. **À quel moment et par quelle voie Monsieur le Ministre a-t-il été informé de la décision de la BCEE de procéder à la fermeture des comptes de la Cour pénale internationale ?**
2. **Des échanges ont-ils eu lieu entre le gouvernement et la direction de la BCEE, ou avec la Cour pénale internationale, concernant cette décision, avant ou après sa mise en œuvre ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il préciser la nature de ces échanges ?**
3. **Quelle est la position du gouvernement quant à l'activation du « blocking statute » prévu par le règlement (CE) n° 2271/96 afin de protéger la Cour pénale internationale contre les effets extraterritoriaux de sanctions américaines, telle qu'elle a notamment été demandée par le président de la Sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen ?**

À la suite de l'intervention de Monsieur le Ministre, je me permets d'ajouter les questions suivantes :

4. **Monsieur le Ministre s'étant référé au secret bancaire dans sa réponse, comment les autorités américaines auraient-elles pu avoir connaissance de l'existence des comptes de la Cour pénale internationale auprès de la BCEE ?**
5. **Monsieur le Ministre estime-t-il que l'indépendance opérationnelle de la BCEE doit prévaloir même dans des situations où une décision de la banque publique est susceptible d'entrer en contradiction avec la position politique du gouvernement, notamment en ce qui concerne le soutien du Luxembourg à la Cour pénale internationale ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a wavy line below it.

Sam TANSON
Députée